

Notre référence : 375/16

Apport des centres PMS dans le système scolaire

Texte rédigé et avalisé par le Bureau de la FCPL (mai – octobre 2016)

Question de départ

Suite à la publication de l'avis n°2 dans le cadre des travaux du pacte pour un enseignement d'excellence, le Bureau de la FCPL s'est posé la question de l'apport des centres PMS dans le système scolaire dans les 15 années à venir.

Que peuvent-ils apporter de spécifique, d'unique, d'original dans les trois domaines identifiés dans l'avis n°2 ?

1. L'amélioration de la réussite scolaire pour le plus grand nombre (amélioration de la maîtrise des savoirs de base et compétences ainsi que réduction du redoublement)
2. Le lien école-famille
3. L'orientation

Préalable

Les équipes PMS, composées de professionnels du développement de l'enfant et du jeune, de l'action sociale et de la santé, concourent à l'épanouissement des élèves fréquentant l'enseignement ordinaire et spécialisé de niveau maternel, primaire et secondaire. Les équipes PMS visent à favoriser la disponibilité aux apprentissages en accompagnant et en soutenant les élèves ainsi que leur famille et les acteurs de l'école dans l'exercice de leurs responsabilités.

L'accompagnement PMS présente les spécificités suivantes :

I. Durée

L'équipe PMS est le seul acteur scolaire qui accompagne l'élève tout au long de son parcours scolaire, de l'école maternelle à la fin de l'école secondaire. Cela lui permet d'avoir une vision globale du cursus, des avancées et des progrès de l'élève et de pouvoir les communiquer-aux parents, aux enseignants voire aux intervenants extérieurs. Des informations pouvant être transmises d'une équipe PMS à une autre, la continuité de l'accompagnement peut être assurée lors d'un changement d'école.

II. Approche tierce

L'équipe PMS est un acteur de première ligne au service de l'élève. Néanmoins, au contraire de la famille et des enseignants, l'équipe PMS n'est pas impliquée dans une relation éducative et affective directe avec l'enfant ou le jeune. Cette position déliée de l'acte éducatif quotidien permet à l'équipe PMS une approche tierce de la situation de l'élève, c'est-à-dire une analyse des situations et des événements par une équipe qui n'y est pas impliquée.

III. Approche collective et individualisation

Les équipes PMS interviennent aussi bien au niveau collectif qu'individuel, soit dans une logique proactive de prévention, soit en réponse à des besoins identifiés.

Au sein de l'organisation collective qu'est l'école, les équipes PMS peuvent proposer un accompagnement individualisé et personnalisé. Dans ce cas, les équipes PMS apportent une contribution à la reconnaissance des particularités dans une optique de travail permettant à l'élève d'intégrer le collectif (la classe et l'école dans son ensemble).

IV. Travail spécifique

La prévention, le diagnostic et la guidance constituent trois étapes du travail PMS. La prévention s'adresse à tous les élèves. Elle a pour objectif d'informer, de conscientiser, d'accompagner et soutenir les élèves et leur famille afin de prévenir des situations néfastes pour le bien-être et l'évolution de l'enfant, du jeune. Le diagnostic PMS est le fruit d'une réflexion de l'équipe multidisciplinaire qui se base sur la synthèse des observations et des informations psycho-médico-sociales et pédagogiques recueillies. Il intègre des données issues des différents champs qui traversent la vie des enfants (santé, apprentissages, éducation, environnement familial et socio-culturel...), qu'elles soient le fruit d'observations de la part de l'équipe PMS ou de discussions avec les parents, les enseignants voire les services extérieurs. Le diagnostic PMS permet de présenter une vision globale de l'enfant, du jeune. Il servira de base à l'étape de guidance mise en place par l'équipe PMS. La guidance est un processus de suivi du parcours de l'élève et des moyens mis en place pour l'optimiser, en collaboration avec les parents, les enseignants, voire les autres intervenants (Services PSE, médecins, thérapeutes, acteurs sociaux, acteurs associatifs...).

V. Positionnement institutionnel

Chaque Centre PMS noue un partenariat privilégié avec chacune des écoles sous tutelle. Les missions de l'école et celles du centre PMS sont à la fois spécifiques et complémentaires. Dans ce contexte, les deux institutions doivent être bien conscientes des missions, rôles et responsabilités de l'autre. Elles doivent également collaborer dans le respect du cadre de travail de chacun de ses acteurs. La complémentarité des missions invite les deux institutions à trouver un chemin commun, un terrain de rencontre au bénéfice de l'épanouissement des élèves.

Les équipes PMS sont amenées à nouer des partenariats avec d'autres institutions et acteurs de l'environnement quotidien des élèves. Se positionnant à l'interface entre l'école, la famille et l'environnement extra-scolaire, les équipes PMS jouent le rôle de « courroie de transmission » entre ces différents espaces d'éducation et en mobilisent les ressources nécessaires à l'épanouissement des enfants et jeunes.

L'amélioration de la réussite scolaire pour le plus grand nombre

L'avis du groupe central vise l'amélioration de la réussite scolaire pour le plus grand nombre, c'est-à-dire l'amélioration de la maîtrise des compétences ayant pour conséquence directe la réduction de l'échec scolaire. Pour atteindre cet objectif, toute une série de responsabilités incombent à l'école, à la famille et à l'élève lui-même. Les équipes PMS collaborent avec eux afin que tous les moyens possibles soient mis en place.

Pour soutenir l'objectif d'amélioration de la réussite scolaire, les équipes PMS interviennent à plusieurs niveaux :

- a. L'accompagnement de l'accrochage scolaire, dès l'école maternelle ;
- b. La prévention des difficultés d'apprentissage, dès l'école maternelle ;

- c. La détection des difficultés d'apprentissage ;
- d. L'accompagnement des élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

Dans le cas de difficultés d'apprentissage, les équipes PMS repèrent et cernent les besoins individuels. Elles prennent le temps de décoder le fonctionnement d'un élève, son efficacité personnelle et ses ressources, ses compétences et ses besoins spécifiques. Ensuite, elles accompagnent l'élève, les parents et les enseignants pour que chacun puisse en tenir compte dans son contexte d'action. Elles invitent à la co-construction au bénéfice du jeune dans sa globalité et sa singularité.

Au départ des besoins individuels, les équipes PMS invitent les enseignants à une réflexion conjointe sur les conditions d'apprentissage les plus favorables pour l'ensemble des élèves. Les équipes PMS apportent un regard tiers qui peut aider les équipes pédagogiques et éducatives dans des questionnements spécifiques par rapport à des difficultés.

La réussite scolaire ne dépendant pas uniquement de facteurs internes à l'école, l'objectif d'amélioration de la réussite ne peut pas être délié, d'un point de vue PMS, des deux autres domaines identifiés, à savoir le lien école-famille et l'orientation.

Lien école – famille

Le rôle du Centre PMS est et de renforcer ou de créer le lien entre la famille et l'école afin d'obtenir la confiance mutuelle. Dans ce cadre, l'équipe PMS intervient à plusieurs niveaux :

- a. Le soutien des parents dans l'éducation globale de leur enfant et leur implication dans la scolarité ;
- b. La lisibilité de la structure scolaire, de l'école et de ses attentes vis-à-vis des familles ;
- c. L'appropriation par les parents (et l'élève) du processus éducatif proposé par l'école ;
- d. La responsabilité partagée de la famille et de l'école en matière d'éducation, la prise de conscience des réalités, la conciliation des besoins des deux parties et la recherche de compromis ;
- e. Le lien entre l'école, la famille et les services extérieurs ; le lien entre l'école, la famille et l'environnement socio-culturel.

Les équipes PMS sont des observateurs directs des difficultés en tout genre vécues par les familles. En cette qualité, elles conscientisent les enseignants aux réalités des familles et participent à la prise en considération, par l'école, du fonctionnement et de l'évolution des structures familiales (composition, organisation, modèles éducatifs, rythme et temporalité, cheminement avant une prise de décision...). Les équipes PMS accompagnent les enseignants dans la mise en place d'un cadre d'apprentissage bienveillant et exigeant.

L'orientation

L'orientation scolaire et professionnelle implique des choix à certains moments du parcours scolaire. En amont, les équipes PMS interviennent dans l'éducation aux choix et dans l'accompagnement des démarches d'orientation. Notamment par des interventions collectives ou individuelles, les équipes PMS participent à l'apprentissage du processus de choix, au développement des compétences à s'orienter : connaissance de soi, intérêts, aspirations, confiance en soi, prise de décision. L'orientation proprement dite ne commence qu'après le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire mais l'approche éducative aux choix est à développer dès l'école fondamentale.

L'action des équipes PMS est complémentaire à la mission d'orientation de l'école. Les équipes PMS interviennent à plusieurs niveaux :

- a. L'accompagnement collectif et/ou individualisé du processus d'orientation dans un but d'épanouissement de l'élève et d'amélioration de la réussite scolaire ;
- b. L'information sur les filières, les études et les professions notamment en lien avec les organismes à la source de l'information ;
- c. L'aide à la mise en perspective des choix dans le contexte de vie du jeune et de son avenir ;
- d. La collaboration avec les autres acteurs dans une perspective de développement global du jeune.

Les équipes PMS ont la particularité de connaître les caractéristiques, l'environnement et le parcours scolaire des élèves, ce qui permet d'accompagner de manière personnalisée leur processus d'orientation.

Les équipes PMS permettent également d'ouvrir la marge des possibles en faisant confiance aux potentialités de l'humain et en exploitant ses capacités de résilience.

Avalisé par le Bureau de la FCPL le 18 octobre 2016